



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice.....43  
 Présents à la séance.....33  
 Pouvoirs.....09  
 Excusés.....01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 OCTOBRE 2022**

CD/DF

**N° 2022-10-06 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022**

Le jeudi 20 octobre 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 07 octobre 2022.

**Présents:**

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
BOUDJEMAI Kaissa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	AOUATI Kheireddine
MILOTI Donni	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET
BORDES Roselyne	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	HODE Laurence
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	HAMZA Ali
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	
CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam	
ATTARD Gérard	DJABALI Sara	

**Pouvoirs:**

LE COZ Lucie à BOUDJEMAI Kaissa  
 AIDOU DI Salem à MILOTI Donni  
 MOULINAT-KERGOAT Hélène à ATTARD Gérard  
 DI IORIO Rina à LEROUX Pierre-Olivier  
 DELERUELLE Quentin à DJABALI Sara  
 LE BLEGUET Marie-Therese à CARCREFF Corinne  
 MAUROBET Catherine à MONIER Annick  
 JOLY Nathalie à BITATSI-TRACHET Françoise  
 ROSSINI Christel à HODE Laurence

**Excusé:**

BACH Raphael

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance Mme Bordes Roselyne a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n° 2022-04-08 du 07 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la Ville,

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente en date du 12 octobre 2022,

Considérant en section de fonctionnement, au chapitre 011 de charges à caractère général, l'inflation tarifaire des fluides pour 312.036€ d'électricité, 179 870€ de gaz, 65 460€ de fioul, 75 000€ de carburants et 95 000€ sur les repas scolaires ;

Considérant sur ce chapitre 011, le besoin d'abonder les budgets de divers services à savoir les ateliers culturels LG Pass des mercredis pour 4 100€, le service signalisation horizontale en fourniture de propane pour 500€, fournitures pour 3 000€ et matériaux de marquage au sol pour 700€, l'alimentation des canidés de la police municipale pour 600€, une réserve pour dépenses imprévues tous services pour 48 228,12€, les dépenses du garage en fournitures pour 8 000€, en pièces détachées véhicule pour 15 000€, en pièces de matériel roulant pour 5 000€, les fournitures administratives pour 3 000€, la location de modulaires à l'école élémentaire Jean De La Fontaine en lien avec le chantier de l'école Poudrerie pour 28.276€, une régularisation d'écritures de charges locatives de salles d'activité louées pour mise à disposition des associations pour 10 788,78€, la maintenance de bornes d'accès pour 300€, la préparation du terrain accueillant les machines de Work Out au parc Lefèvre pour 7 883€, les réparations de matériels espaces verts faute de mécanicien pour 2.000€, l'augmentation des prestations de maintenance curative sur matériels de cuisine pour 13 000€, l'impact des hausses tarifaires relatives au nouveau marché de maintenance du chauffage du Centre Nautique pour 12 047€, les primes d'assurances pour 9 443€, les abonnements de magazines de la DGST pour 1 200€ (compte 6182), les prestations d'enregistrement d'instances municipales pour 4 500€, les honoraires juridiques suite à augmentation des recours pour 39 585€, les prestations de psychologue du CMS dans le cadre des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour 2 000€, l'augmentation notifiée du contrat d'inspection des carrières pour 3 000€, les annonces et insertions légales par la commande publique pour 8 000€, les festivités de Noël pour le public et les enfants du personnel pour 20 000€, les affiches et imprimés divers services pour 2 100€, les frais d'affranchissement supérieurs aux prévisions pour 8 000€, le gardiennage du Centre Administratif selon marché pour 2.800€, le nettoyage des bâtiments administratifs pour 8 300€, les prestations de prises de rendez-vous téléphoniques pour le CMS supérieures aux prévisions de 8 100€ ;

Considérant au chapitre 012 de charges de personnel, l'impact de la revalorisation du point d'indice pour un solde net de 274 500€ ;

Considérant au chapitre 014 d'atténuations de produits, 32 135€ de restitutions à l'état au titre des dégrèvements sur contributions directes, opérées par prélèvement direct sur le versement mensuel des douzièmes de recettes de contributions ;

Considérant au chapitre 65 d'autres charges de gestion courante, la contribution au FCCT réduite de 189 949,33€ à défaut de demande rétroactive de l'EPT Grand Paris Grand Est au titre des compétences d'urbanisme et d'eaux pluviales contrairement aux hypothèses budgétaires initiales, les subventions aux associations augmentées de 4.800€ pour les foulées livryennes et 1 500€ de dispositif Sport à l'école pour le club de football ;

Considérant en recettes au chapitre 013 d'atténuations de charges, des remboursements d'indemnités journalières par la CPAM et un reliquat d'assurance SOFAXIS pour 116 106,66€, au chapitre 73 d'impôts et taxes, des notifications de produit fiscal sur rôle supplémentaire d'années antérieures pour 75 866€, au chapitre 75 de produits de gestion, la régularisation d'écritures de charges locatives pour 7.660,06€, au chapitre 77 de produits exceptionnels, des remboursements d'assurance pour 12 537,88€ ;

Considérant en section d'investissement, au chapitre 20 d'immobilisations incorporelles, le besoin d'abonder la ligne d'annonces et insertions de la commande publique pour 4.000€ et de reconstituer la ligne de dépenses imprévues de 17 000€ ;

Considérant au chapitre 204 de subventions d'équipement versées, la notification par la BSPP d'un moindre contingent de dépenses d'investissement permettant de libérer 71.745€ ;

Considérant au chapitre 21 d'immobilisations corporelles, les travaux de construction d'un terrain synthétique à l'AMV nécessitant 163 909,51€ après notification du marché et aléas terrain, des travaux à l'ALSH Jacob afin d'accueillir le dispositif Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) pour 18 500€, des travaux subventionnés par la CAF au pavillon Meyer pour 19 542,34€, l'installation de huit bornes supplémentaires à destination des véhicules électriques pour 35 770€, la reconstitution de la ligne de dépenses imprévues pour 23 500€, du mobilier pour les écoles maternelles pour 26 000€, le remplacement du tapis de danse de l'Espace Jules Verne pour 3 600€ et le remplacement d'un lave-linge de la crèche Saint-Claude pour 15 156€ ;

Considérant en recettes, au chapitre 13 de subventions les notifications de DSIL sur travaux de l'école Bayard pour 361 037€, et de l'école et ALSH Vauban pour 784 000€, d'un reliquat de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur parking du CCYM pour 8 208€, de la CAF sur travaux au pavillon Meyer pour 13 028,22€, de la Fédération Française de Football sur le terrain synthétique pour 50 000€, des Amendes de Police pour 186 591€ et d'un changement de nature de recettes CAF sur l'ALSH Vauban pour -69 600€ d'une subvention requalifiée en emprunt à taux 0 pour 69 600€ au chapitre 16 ;

Considérant, à l'issue de ces divers événements et évolutions, la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement déficitaire et d'investissement excédentaire par une reprise sur virement de 917 631,37€ du fonctionnement en dépenses au chapitre 023 vers l'investissement en recettes au chapitre 021 ;

#### **A la majorité par :**

##### **- 36 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
BOUDJEMAI Kaïssa +	LAFARGUE Jean-Claude	HAMZA Ali
LE COZ Lucie	GUIMARAES Odette	
MANTEL Serge	LEROUX Pierre-Olivier +	
MONIER Annick +	DI IORIO Rina	
MAUROBET Catherine	MARKARIAN Olivier	
MILLOTI Donni +	FOURNIER Marine	
AIDOU DI Salem	KOUCEM Yacine	
BORDES Roselyne	CHASSAIN Clément	
CARRATALA Henri	BERNARD Anne	
MICONNET Olivier	BARATTA Jean-Pierre	
HERRMANN Marie-Catherine	ADLANI Myriam	
ARNAUD Philippe	DJABALI Sara +	
CARCREFF Corinne +	DELERUELLE Quentin	

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 ATTARD Gérard +  
 MOULINAT-KERGOAT Hélène

BEREZIN Serge  
 CRALIS Christophe  
 COLLET Marie-Madeleine

**- 06 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise +  
 JOLY Nathalie  
 TRILLAUD Laurent  
 HODE Laurence +  
 ROSSINI Christel  
 PERRAULT Gérard

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022, ci-annexée et résumée comme suit :

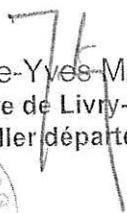
Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6042	99 100,00	013	6419	116 106,66
011	60621	65 960,00	73	7318	75 866,00
011	60628	8 000,00	75	7588	7 660,06
011	60632	63 228,12	77	7788	12 537,88
011	60633	3 000,00			
011	615231	8 883,00			
011	61551	7 000,00			
011	61558	13 000,00			
011	6156	12 047,00			
011	6188	4 500,00			
011	6226	41 485,00			
011	6282	2 800,00			
011	6288	8 100,00			
011	60612	312 036,00			
011	60618	179 870,00			
011	60622	75 000,00			
011	60623	600,00			
011	6064	3 000,00			
011	6135	28 276,00			
011	614	10 788,78			
011	6161	9 443,00			
011	6182	1 200,00			
011	6228	3 000,00			
011	6231	8 000,00			
011	6232	20 000,00			
011	6236	2 100,00			
011	6261	8 000,00			
011	6283	8 300,00			
012	64111	274 500,00			
023	023	-917 631,37			
014	7391178	32 135,00			
65	65541	-189 849,93			
65	6574	6 300,00			
<b>TOTAL</b>		<b>212 170,60</b>	<b>TOTAL</b>		<b>212 170,60</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
21	2128	163 909,51	021	021	-917 631,37
21	21318	19 542,34	13	1328	1 636,22
21	2184	49 500,00	13	1347	1 145 037,00
21	2188	18 756,00	13	1342	186 591,00
21	21312	18 500,00	16	16818	69 600,00
21	2158	35 770,00			
23	2313	230 000,00			
20	2033	4 000,00			
20	2051	17 000,00			
204	204112	-71 745,00			
TOTAL		485 232,85	TOTAL		485 232,85
TOTAL DM1		697 403,45	TOTAL		697 403,45

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2022 y compris les Reports de Crédits s'élève à 116 931 584,25€ au lieu de 116 234 180,60€, soit : en section de fonctionnement 74 906 214,79€ et en section d'investissement y compris les Reports de Crédits 42 025 369,46€.

Annexe 1 : DM1 – Budget principal de la Ville – Exercice 2022

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 octobre 2022.

  
 Pierre-Yves MARTIN  
 Maire de Livry-Gargan  
 Conseiller départemental



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20221020-2022-10-06-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Budget principal Ville - Décision modificative n.1 - exercice 2022

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/10/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/10/2022

---

**Numéro de l'acte :** 2022-10-06 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 093-219300464-20221020-2022-10-06-DE

---

**Date de décision :** 20/10/2022

**Acte transmis par :** Aline PORTEJOIE

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires